



REVENIR

POUR RESTER

GUIDE DE PRÉVENTION

à l'intention des parents
de jeunes en fugue



COMMENT RÉAGIR QUAND VOTRE ENFANT FAIT UNE FUGUE ? COMMENT L'ACCUEILLIR À SON RETOUR ?

Voilà des questions auxquelles vous pourriez faire face en tant que parent. En fait, le phénomène de la fugue est de plus en plus répandu chez les jeunes de 12 à 17 ans en milieu urbain.

C'est pourquoi le **Service de police de la Ville de Montréal** a conçu ce guide, en collaboration avec le **Réseau Enfants-Retour**, l'organisme **En Marge 12-17** et le **CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**. Ce guide vous propose des pistes de solution et des ressources afin que vous sachiez quoi faire, et où obtenir de l'aide lorsque votre enfant fait une fugue ou quand il revient après celle-ci. Ce guide vise également à vous outiller pour prévenir de nouvelles fugues.

TABLE DES MATIÈRES

Qu'est-ce qu'une fugue ?	3
Quelle est la raison d'une fugue ?	4
Que faire si votre jeune fugue ?	6
Que faire si votre jeune en fugue vous appelle ?	13
Que faire au retour d'une fugue ?	16
Conclusion	21
Aide-mémoire	22
Quelques ressources	23
Remerciements	24

RENSEIGNEMENTS

Service de police de la Ville de Montréal
spvm.qc.ca

Réseau Enfants-Retour
reseauenfantsretour.org

Volet Familles d'En Marge 12-17
514 849-5632

QU'EST-CE QU'UNE FUGUE ?

Après une sortie, votre jeune ne rentre pas à la maison, dans sa famille d'accueil ou au centre de réadaptation où elle ou il séjourne. Comme bien des parents aux prises avec cette situation, vous vous inquiétez : s'agit-il d'une fugue ou d'une disparition ?

Distinction entre une fugue et une disparition

Il peut s'agir d'une fugue :

- Si votre adolescente ou votre adolescent a fui son lieu de vie habituel ;
- Si elle ou il a manifesté sa volonté de le faire, verbalement ou par son comportement ;
- Si elle ou il a laissé des indices démontrant un départ intentionnel en emportant, par exemple, de l'argent, des vêtements ou des effets personnels ;
[En règle générale, vous ne trouverez aucun indice semblable s'il s'agit d'une disparition.]
- Si elle ou il n'est pas rentré après une absence planifiée (p. ex., une visite à un parent ou une activité), il pourrait s'agir d'une disparition. La disparition peut impliquer un départ non volontaire ou un égarement.

La distinction entre une fugue et une disparition se trouve dans l'intention de quitter le lieu où l'on se trouve pour une période plus longue que prévue. Il peut y avoir plusieurs explications à une absence prolongée de votre adolescente ou de votre adolescent.

Si vous éprouvez de l'incertitude quant à la possibilité d'une fugue, n'hésitez pas à composer le **911** dans les plus brefs délais pour aviser **votre service de police** et déclencher les recherches.

Si votre jeune est en fugue, souvenez-vous que bien des parents vivent une situation similaire. Surtout, ne vous isolez pas avec votre problème : demandez l'aide de votre entourage ou d'autres ressources compétentes.



QUELLE EST LA RAISON D'UNE FUGUE ?

La fugue est une réponse à un ou à plusieurs besoins. Habituellement, ce geste envoie un message important qu'il ne faut pas prendre à la légère. Au-delà de l'inquiétude que suscite la fugue de votre jeune, vous devez chercher à comprendre sa motivation et ses besoins sous-jacents, et à déchiffrer le message qu'elle ou il souhaite transmettre. Vous serez ainsi en mesure de trouver plus facilement des moyens d'intervenir pour améliorer la situation. Un premier pas en ce sens consiste à déterminer s'il s'agit d'une fugue spontanée ou réfléchie.

La majorité des jeunes risque de récidiver si la situation qui a provoqué ce geste n'est pas résolue.

La fugue spontanée, non planifiée

Votre jeune peut fuguer de façon spontanée, à la suite d'un incident, d'un échec, d'un conflit ou d'une émotion intense (ex. : la peur d'affronter les conséquences de ses actes, la colère, la peine). Dans de telles circonstances, la fugue lui apparaît comme la seule solution possible; elle devient une échappatoire qui lui évite de faire face à ses difficultés.

La fugue planifiée

À l'inverse, l'adolescente ou l'adolescent peut faire une fugue réfléchie et planifiée. Souvent, dans un tel cas, la motivation principale est la recherche d'un nouveau mode de vie qui répond mieux à ses aspirations. La fugue devient une réponse à un ou à différents besoins qui ne sont pas comblés, par exemple, la liberté, la valorisation, l'expérimentation, l'autonomie ou l'aventure. Elle peut aussi être un moyen de fuir ses problèmes, une forme de contestation ou de recherche de soi. La fugue peut également représenter une façon de demander de l'aide ou de s'adapter à une situation vécue comme étant très difficile ou souffrante.

La fugue anticipée en attente d'une opportunité

Certains jeunes songent à fuguer sans toutefois avoir de plan établi. Elles ou ils attendent, anticipant le moment propice pour passer à l'action (par exemple lors d'une sortie), et agissent de façon spontanée lorsque l'opportunité se présente. Il peut s'agir, entre autres, d'adolescentes ou d'adolescents ayant déjà fugué ou séjournant en centre de réadaptation. Quelle que soit la situation, la fugue répond à un besoin de révolte, de changement, d'autonomie et de recherche de solutions.

En tant que parent, vous vous sentez coupable ou à court de moyens. Vous avez peut-être même envie de baisser les bras... Pourtant, vous désirez aussi assumer votre rôle.

Selon le Code civil du Québec, vous avez une responsabilité vis-à-vis de votre enfant : vous devez en assurer la garde, la surveillance et l'éducation. Outre cette obligation légale, vous êtes une personne des plus marquantes dans la vie de votre jeune. Vous avez un rôle clé à jouer à ses côtés pour améliorer la situation ensemble et empêcher que d'autres fugues ne l'entraînent dans des problèmes plus graves encore.

Le fait de fuguer à répétition s'accompagne, entre autres, du risque de s'ancrer dans la rue ou de vivre des expériences qui marqueront votre adolescente ou votre adolescent pour la vie. Vous pouvez vraiment faire la différence en lui faisant sentir votre présence. Et cela, même si vous devez aller chercher du soutien !

QUE FAIRE SI VOTRE JEUNE FUGUE ?

Malgré l'intensité de vos émotions, il importe que vous gardiez votre calme et votre énergie afin d'entreprendre les actions nécessaires pour retrouver votre jeune le plus vite possible. Il y a de fortes chances que vos démarches vous permettent de découvrir des indices sur la raison de la fugue et vous laissent entrevoir des solutions pour améliorer la relation avec votre adolescente ou votre adolescent et empêcher la récidive.

Effectuez des vérifications rapides

En premier lieu, vous devez effectuer quelques vérifications pour déterminer s'il s'agit effectivement d'une fugue et, le cas échéant, aviser le service de police le plus rapidement possible :

- consultez votre historique téléphonique et votre boîte vocale et notez tout indice d'un appel de votre adolescente ou de votre adolescent ;
- contactez ses amies et amis les plus proches, leurs parents ou un membre du personnel de son école et des lieux qu'elle ou il fréquente régulièrement pour connaître le dernier endroit où elle ou il se trouvait, ses déplacements et ses fréquentations ;
- inspectez sa chambre et le reste de la maison pour déterminer si des choses ont été emportées ;
- pensez à consulter l'historique de son ordinateur ou ses publications sur les médias sociaux pour récolter toute information utile sur ses dernières recherches ou sur les déplacements envisagés ;
- si votre adolescente ou votre adolescent séjourne en centre de réadaptation et se trouve en sortie autorisée, n'oubliez pas d'appeler les membres du personnel intervenant et de l'équipe de travail social du centre pour les aviser de la situation.

Aviser la police de la fugue

Dès que vous avez accumulé suffisamment d'indices vous permettant de croire que votre jeune a fugué ou disparu, composez le **911**.

Si elle ou il est hébergé en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), adressez-vous au personnel intervenant pour procéder à la déclaration de fugue.

Vous pourriez craindre de signaler la fugue ou la disparition de votre adolescente ou de votre adolescent aux autorités pour diverses raisons, dont la crainte de voir la police se présenter à votre domicile. Sachez que vous pouvez également vous présenter en personne dans tout **poste de quartier** pour déclarer la fugue ou la disparition, ce qui permettra d'enclencher les recherches.

Une fois le **911 avisé**, la police se rendra à votre domicile dans les meilleurs délais pour recueillir tout renseignement qui l'aidera à retracer votre jeune : sa description, une photo récente, un message, le nom des membres de son entourage, ses habitudes, les adresses qu'elle ou il a l'habitude de fréquenter, le dernier lieu visité, ainsi que toute information à laquelle vous avez accès concernant ses appels récents et ses comptes sur les réseaux sociaux. Assurez-vous d'avoir ces renseignements en main si vous préférez vous rendre directement au **poste de quartier**.

Un rapport d'événement pourra ensuite être produit et portera un numéro de référence que vous utiliserez lors de vos communications avec l'enquêtrice ou l'enquêteur affecté à votre dossier. De plus, le **SPVM** diffusera l'avis de fugue auprès de l'ensemble des services policiers du Québec, le cas échéant.

La diffusion d'un avis de fugue démontre que vous n'êtes pas d'accord avec la décision de votre adolescente ou de votre adolescent et que vous n'allez pas la laisser ou le laisser se mettre dans des situations qui pourraient compromettre sa sécurité.

Le fait de signaler une fugue à la police n'entraîne pas nécessairement une prise en charge par la **Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)**. La DPJ intervient seulement lorsqu'un enfant se trouve en situation de compromission, c'est-à-dire lorsqu'il se trouve dans une situation qui compromet sa sécurité ou son développement, et contre laquelle ses parents ne peuvent pas ou ne veulent pas le protéger. L'objectif de la DPJ est d'abord d'aider les familles à surmonter leurs difficultés et d'identifier des pistes de solution.



Continuez la recherche d'indices

Vous pouvez contribuer à la progression des recherches pour localiser votre adolescente ou votre adolescent.

Inspectez votre domicile

Vous découvrirez sûrement de nouveaux indices sur l'endroit où elle ou il est allé ou sur la raison de sa fugue. Par exemple, il peut s'agir d'une lettre, de courriels ou du numéro de téléphone du dernier appelant.

Tentez de localiser votre adolescente ou votre adolescent

Il existe des applications utilisées par les jeunes ou installées par les parents, qui permettent de localiser une personne grâce à son numéro de cellulaire. Tous les moyens de géolocalisation sont recommandés et peuvent vous aider à retrouver votre fille ou votre fils.

Contactez ses amies et amis, parlez à leurs parents

Certains parents hébergent parfois les amis de leur adolescente ou de leur adolescent sans vérifier leur âge ou sans savoir s'ils ont l'autorisation de leurs parents. De plus, ces parents peuvent souvent obtenir de l'information sur votre jeune plus facilement que vous. Parfois, les amies ou amis détiennent de l'information, mais ne veulent pas trahir le lien d'amitié. Si vous parlez directement aux amies et amis de votre jeune, demandez-leur explicitement de lui dire, si elle ou il les contacte, que vous souhaitez recevoir un appel de sa part.

Plus vous mobilisez de personnes, plus vous augmentez vos chances de retrouver votre adolescente ou votre adolescent. N'hésitez pas à contacter les ressources qui peuvent soutenir les recherches des parents, comme le **Réseau Enfants-Retour**, le **Volet Familles** de l'organisme **En Marge 12-17** ou tout autre organisme. Si votre jeune séjourne en centre de réadaptation, vous pouvez aussi maintenir le contact avec les intervenantes et intervenants tant que dure la fugue, pour faciliter la recherche.

Contactez les membres de la famille élargie

Lors d'une première fugue, une majorité de jeunes se réfugie chez des personnes de leur entourage : une sœur, un frère, une tante, un oncle, des amis de la famille, une ex-conjointe ou un ex-conjoint du parent, par exemple. Il se peut que votre adolescente ou votre adolescent ait parlé à ces personnes et que celles-ci puissent vous renseigner sur la raison de sa fugue. Demandez-leur de vous informer rapidement si votre enfant les contacte ou s'ils apprennent quoi que ce soit de nouveau à son sujet.

Appelez ou allez dans les lieux qu'elle ou il fréquente

Des endroits comme l'école, la maison des jeunes ou les parcs peuvent vous révéler des indices sur la raison de la fugue. En consultant des personnes que votre adolescente ou votre adolescent fréquente, comme le personnel enseignant, des travailleuses ou travailleurs de rue, etc., vous pouvez vérifier si votre enfant a récemment été victime d'un incident particulier, d'intimidation ou de taxage.

Envoyez-lui des messages

Vous pouvez lui envoyer des messages sur ses réseaux sociaux. Afin d'éviter un plus grand repli sur soi, vous devrez porter attention aux mots que vous utilisez, car il est primordial de maintenir le lien. En culpabilisant votre jeune par rapport à son acte, en lui montrant votre colère, bref, en l'infantilisant, vous risquez de briser le lien.

EXEMPLES :

« Bonjour, j'aimerais juste savoir si tu vas bien. »

« Es-tu en sécurité ? Réponds-moi quand tu le souhaites. »

« On veut juste que tu ailles bien. »

Contactez les ressources qui hébergent des personnes mineures

Vous pouvez également vous adresser aux intervenantes et intervenants d'**En Marge 12-17** ou du **Bunker (Dans la rue)**, deux ressources d'hébergement pour personnes mineures situées au centre-ville, qui accueillent les jeunes en situation de fugue. Vous pouvez ainsi vérifier s'ils ont vu votre adolescente ou votre adolescent et leur laisser un message à lui remettre si elle ou il utilise cette ressource. Le message peut rassurer votre jeune et l'accompagner dans sa réflexion, car votre inquiétude à son égard est un élément crucial dans sa prise de décision.

Réfléchissez aux motivations qui sous-tendent la fugue

Voici quelques pistes de réflexion qui vous aideront à dialoguer avec votre jeune, le moment venu :



- « Quel est le sens de sa fugue ? Pour quelles raisons est-elle ou est-il parti ? »
- « À quels besoins la fugue vient-elle répondre ? »
- « Quel est le message qu'elle ou il essaie de transmettre ? »
- « À qui son message s'adresse-t-il ? »
- « De mon point de vue, quelles sont les solutions possibles à ce problème ? »
- « Quelles sont mes limites ? »
- « Qu'est-ce qui est négociable [...] et qu'est-ce qui ne l'est pas ? »



Si vous le pouvez, anticipez les solutions que votre adolescente ou votre adolescent pourrait proposer et déterminez ce que vous trouvez acceptable ou non. Supposons qu'elle ou il désire plus de liberté. Vous pourriez, par exemple, accepter de revoir les permissions de sortie durant les fins de semaine, à condition qu'en contrepartie, vous soyez au courant du lieu où elle ou il va et des personnes qui l'accompagnent dans ses sorties. En revanche, les sorties en semaine pourraient ne pas être négociables.

Enfin, profitez de son absence pour réfléchir et éviter que le moment venu, vous fassiez des promesses que vous ne pourrez pas tenir. À son retour à la maison, vous pourrez avoir ensemble une véritable discussion pour trouver une solution au problème.

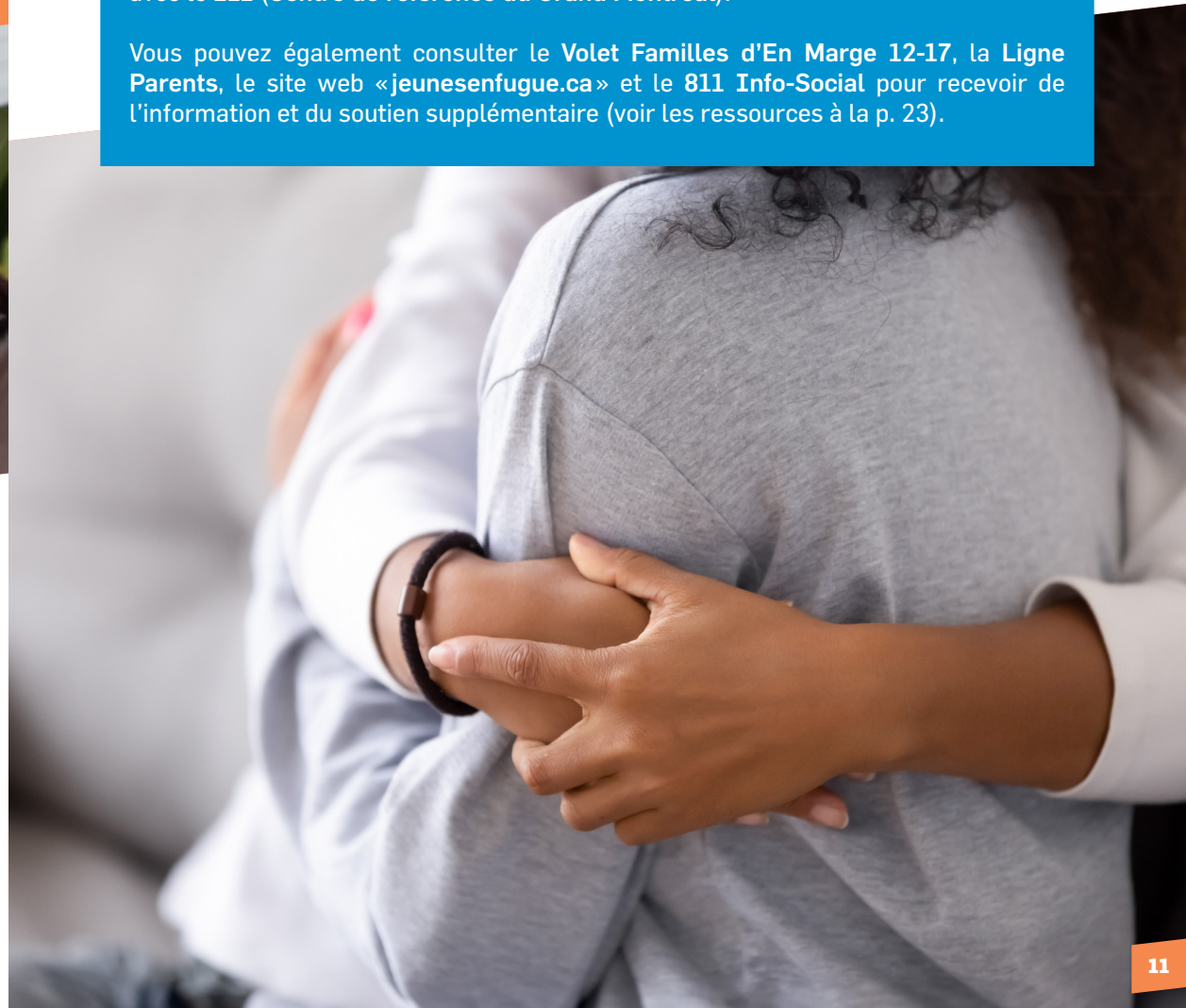
Prenez soin de vous et de votre famille

Il est important de prendre soin de vous, car vous aurez besoin de toute votre énergie pour accueillir votre adolescente ou votre adolescent à son retour. Prenez soin de votre santé physique (sommeil, alimentation, etc.). Si vous sentez des malaises, n'hésitez pas à consulter un médecin.

Il est tout aussi important de prendre soin de votre santé psychologique. Vous pouvez ressentir toute une série d'émotions allant de la peine et de la honte à la colère et à l'angoisse. Ces émotions sont normales, vous ne devez donc pas vous en culpabiliser. Si vous essayez de les ignorer, elles risquent de s'intensifier. Si vous ne pouvez pas en parler, l'écriture peut être une bonne méthode — il y en a d'autres — pour exprimer vos émotions.

Pour obtenir de l'orientation vers les ressources qui répondent à vos besoins, vous pouvez également communiquer avec le **CIUSSS** le plus près de chez vous, ou encore avec le **211 (Centre de référence du Grand Montréal)**.

Vous pouvez également consulter le **Volet Familles d'En Marge 12-17**, la **Ligne Parents**, le site web «jeunesenfugue.ca» et le **811 Info-Social** pour recevoir de l'information et du soutien supplémentaire (voir les ressources à la p. 23).



IL Y A TOUTES SORTES DE FAÇONS
DE PRENDRE SOIN DE SOI.

Parlez à des proches bienveillants

N'hésitez pas à nommer clairement vos besoins : besoin d'écoute, de réconfort, de divertissement ou de conseils.

Allez chercher de l'aide, si nécessaire

Si vous sentez que votre santé mentale ou physique se détériore, il est essentiel de chercher du soutien auprès des organismes d'aide pour les jeunes et les parents, ou encore auprès du **CIUSSS** de votre arrondissement. Vous y trouverez aussi des outils qui vous aideront à mieux comprendre ce que peut vivre votre adolescente ou votre adolescent. Vous pouvez également entreprendre des démarches auprès de l'**Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ)** ou de l'**Ordre des psychologues du Québec** pour obtenir un suivi personnel, si vous en ressentez le besoin.

Prenez le temps de vous recentrer

L'événement de la fugue constitue un bouleversement pour la famille et les proches. Prenez soin de bien répondre à vos besoins essentiels durant cette période difficile (alimentation, sommeil, hygiène, socialisation). Rappelez-vous que vous serez incapable d'aider votre adolescente ou votre adolescent si vous ne prenez pas soin de vous.

Prenez du temps avec les vôtres

Toute la famille est perturbée par la fugue. Si vous avez d'autres enfants, il est important qu'ils continuent de pouvoir compter sur votre présence malgré la situation que vous vivez, car eux aussi ont besoin de vous. Vous devez essayer de vous soutenir les uns les autres et de garder un rythme de vie normal. Les moments de plaisir en couple ou en famille seront bénéfiques pour tout le monde et donneront à chacune et à chacun de l'énergie positive. Si toute votre attention est centrée sur votre jeune en fugue, les autres membres de la famille peuvent réagir négativement.

QUE FAIRE SI VOTRE JEUNE EN FUGUE VOUS APPELLE ?

ÇA Y EST : VOTRE JEUNE SE MANIFESTE ENFIN ! VOUS L'AVEZ AU BOUT DU FIL.

Maintenez le contact et gardez votre sang-froid

Dites-lui combien vous vous réjouissez d'avoir de ses nouvelles. Vous devez, par tous les moyens, rester en contact, quelle que soit sa décision.

Nommez vos émotions

Parlez le plus possible au « je ». En nommant votre inquiétude, votre angoisse ou votre tristesse, vous éviterez que votre calme soit interprété comme un manque d'intérêt de votre part. Votre jeune se sentira rassuré[e] et le lien sera maintenu (par un appel téléphonique ou par message).

Assurez-vous qu'elle ou il est en sécurité

Posez-lui des questions fermées :



- « Es-tu en sécurité ? »
- « Peux-tu parler librement ? »
- « Aimerais-tu parler à une autre personne qu'à moi ? »
- « Dors-tu bien ? »
- « Manges-tu bien ? »
- « As-tu un endroit où te mettre en sécurité ? »
- « Aimerais-tu que j'aille te chercher ? »
- « Peut-on se reparler ? »

Si votre jeune est en danger, elle ou il vous le dira peut-être. Dans ce cas, demandez-lui le plus de détails possible sur la nature du danger et sur l'endroit où elle ou il se trouve afin de lui venir en aide. Communiquez ces renseignements au **service de police** en composant le **911**. Précisez le numéro de référence de l'événement (celui qui est attaché à votre dossier) afin de faciliter les démarches policières.

Tentez de comprendre et de trouver des solutions

Demandez-lui directement :



- « Qu'est-ce qui t'a poussé[e] à partir ? »
- « Que signifie ta fugue ? »
- « Veux-tu que quelque chose change ? »
- « Si oui, quoi ? »
- « Que pourrions-nous faire ensemble pour que ça change ? »
- « As-tu besoin de contacter des ressources jeunesse ? »

Proposez-lui des rendez-vous téléphoniques ou envoyez-vous des textos

Si votre adolescente ou votre adolescent ne veut pas revenir, ces rendez-vous l'inciteront à entrer en contact pour vous donner de ses nouvelles. La fréquence est à déterminer clairement (tous les jours, tous les deux jours, une fois par semaine). L'important est de ne pas rompre la communication, même si c'est parfois difficile.

Sugérez-lui une rencontre en terrain neutre

Vous pouvez lui proposer de vous rencontrer pour discuter dans un lieu neutre, un café, par exemple. Si votre jeune accepte, allez-y vous-même et n'envoyez personne à votre place, car vous perdriez sa confiance.

Si, à la fin de la rencontre, elle ou il refuse de rentrer à la maison, vous êtes en droit de lui dire que :

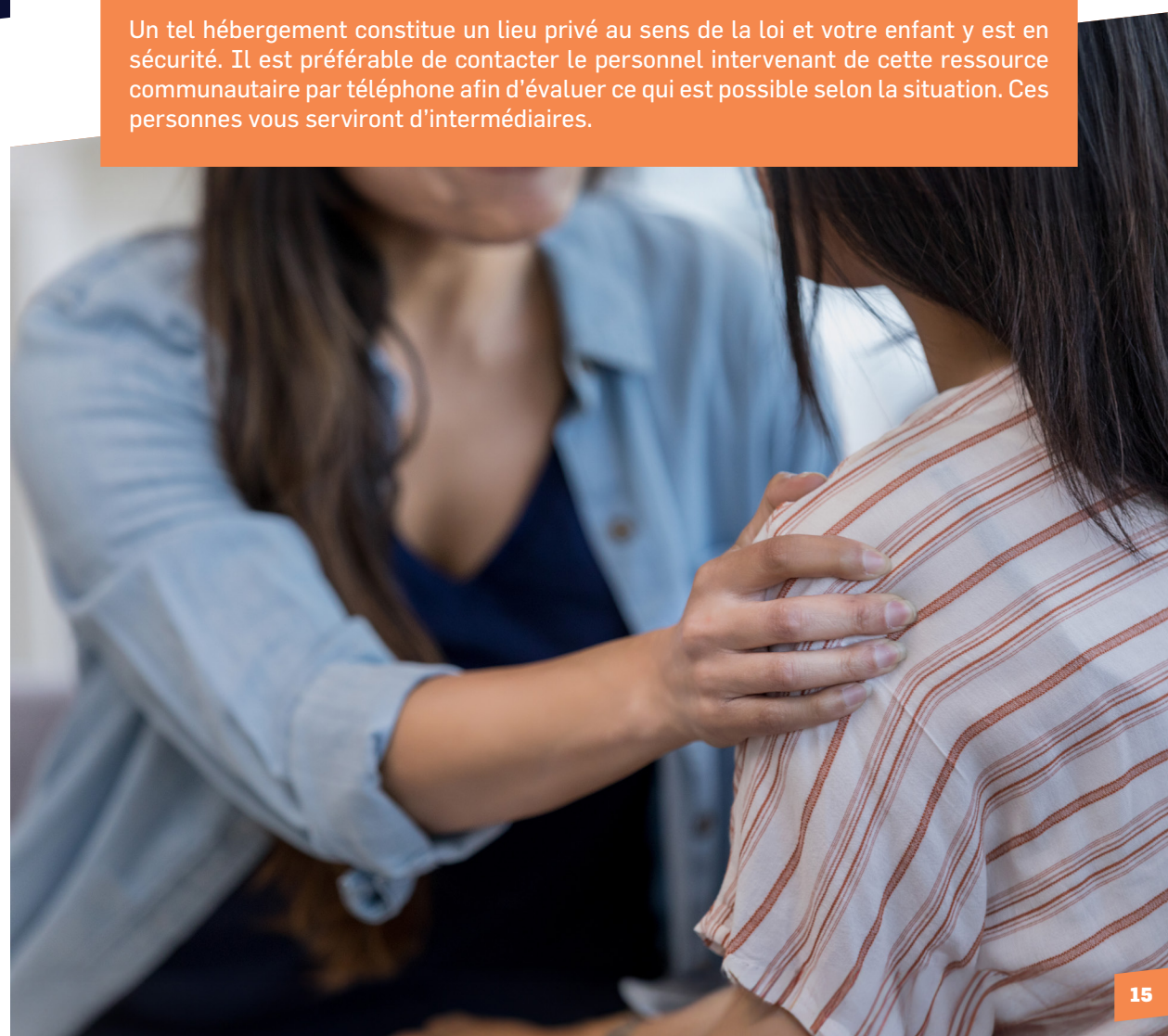
- vous pensez qu'il existe d'autres moyens de remédier à ses difficultés et aimeriez en parler ensemble ;
- vous devrez aviser le service de police de son lieu de vie actuel et, si elle ou il séjourne en centre de réadaptation, contacter ses intervenantes et intervenants ;
- votre plus grand désir est d'assurer sa protection et de l'aider à trouver des solutions.

Donnez-lui le choix de rester ou de partir. Ce n'est pas facile, mais en lui donnant ce choix, vous ne brisez pas le lien de confiance.

Évitez...

- **de blâmer** et de faire des critiques négatives ;
- **de faire des promesses** que vous ne pourrez pas tenir : soit votre adolescente ou votre adolescent ne vous croira pas, soit vous subirez de la pression ou serez victime de chantage à son retour ;
- **d'utiliser les menaces ou le chantage** pour forcer son retour en lui faisant craindre, par exemple, une intervention de la DPJ ou un placement dans un centre de réadaptation ;
- **d'insister en cas de refus de vous dire où elle ou il se trouve**, vous risqueriez de vous faire raccrocher au nez ;
- **d'aller vous-même chercher votre enfant** pour l'obliger à vous suivre si elle ou il se trouve dans un hébergement communautaire pour mineurs comme **En Marge 12-17** ou le **Bunker**.

Un tel hébergement constitue un lieu privé au sens de la loi et votre enfant y est en sécurité. Il est préférable de contacter le personnel intervenant de cette ressource communautaire par téléphone afin d'évaluer ce qui est possible selon la situation. Ces personnes vous serviront d'intermédiaires.



QUE FAIRE

AU RETOUR D'UNE FUGUE ?

Comme bon nombre de parents, vous vous questionnez sur la manière de vous y prendre pour accueillir votre adolescente ou votre adolescent après une fugue. De toute évidence, son retour peut provoquer de fortes réactions émotives, tant de sa part que de la vôtre.

Avisez la police du retour

Si ce n'est pas la police qui l'a retrouvé[e], composez le **911** pour informer le **service de police** et faire cesser les recherches.

La police viendra vous rencontrer pour valider la localisation de votre jeune et fermer le dossier. Si vous ne souhaitez pas que la police se présente à votre domicile, il est possible, lorsque vous l'appellerez, de prendre rendez-vous directement au poste de quartier le plus proche.

Pensez également à contacter le centre de réadaptation qui héberge votre adolescente ou votre adolescent, le cas échéant.

Maîtrisez vos émotions et prenez soin de vous

Vos discussions avec votre jeune devraient préférablement se dérouler sans que les émotions viennent prendre le dessus. Qui plus est, votre réflexion devrait vous avoir permis d'extérioriser vos émotions.

Pour vous préparer à ces discussions, vous pourriez noter par écrit vos émotions, ainsi que les choses dont vous voulez lui parler :

- ce que vous avez ressenti,
- ce que vous comprenez de sa fugue,
- les solutions que vous croyez possibles,
- les limites à ne pas franchir et les aspects que vous êtes prêts à négocier.

N'oubliez pas de prendre également soin de vos propres besoins fondamentaux afin d'être dans les meilleures dispositions possible pour aider votre adolescente ou votre adolescent.

Vous pourrez ensuite choisir ensemble le meilleur moment pour discuter des émotions liées à ce que vous avez vécu.

La crainte d'une nouvelle fugue est normale et votre jeune l'utilisera peut-être pour faire pression sur vous.

Gardez en tête que durant sa fugue, votre enfant pourrait avoir vécu des abus et nécessiter des soins de santé.

N'oubliez pas : le meilleur moyen d'éviter une nouvelle fugue est de trouver une solution aux problèmes révélés par la fugue qui a déjà eu lieu.

Accueillez votre adolescente ou votre adolescent

Soyez affable. Dites-lui combien vous vous réjouissez de son retour. Une fois à la maison, laissez-lui le temps de se déposer avant d'entamer une discussion plus sérieuse. (Besoin de manger, de dormir, de se laver, etc. ?) Ce répit sera bénéfique pour vous deux.

Favorisez la communication

Une bonne communication s'avérera votre meilleure alliée. Rappelez-vous de parler au « je », c'est-à-dire d'exprimer vos ressentis et vos besoins plutôt que d'émettre des jugements ou des accusations au « tu ».

Si vous éprouvez des difficultés à communiquer, vous pouvez proposer qu'une autre personne le fasse à votre place. Par sa position neutre, une tierce personne aura pour rôle de faciliter la communication entre vous et votre jeune.

En outre, vous pouvez contacter le **811 (Info-Social)** pour obtenir l'aide de professionnels (travailleuse ou travailleur social, psychologue, éducatrice ou éducateur ou tout autre intervenante ou intervenant compétent).

Des intervenantes ou intervenants d'une ressource communautaire, des travailleuses et travailleurs sociaux ou les responsables du centre de réadaptation dans lequel votre adolescente ou votre adolescent séjourne pourraient également vous offrir du soutien et des outils de communication.

Il ne faut pas non plus hésiter à demander l'aide d'une personne de votre entourage. Toutefois, cette aide doit être exactement celle dont vous avez besoin.

Un tel soutien peut provenir d'une personne ou d'un organisme qui :

- **vous aide à discuter tout en restant neutre**, à qui votre adolescente ou votre adolescent et vous-même faites confiance ;
- **héberge votre adolescente ou votre adolescent quelque temps à son retour de fugue** pour donner une pause à toutes et tous, une fois que vous avez bien défini les responsabilités de l'hôte et la durée du séjour ;
- **reçoit votre adolescente ou votre adolescent de temps à autre**, lorsque celle-ci ou celui-ci a besoin de décompresser, tout en tenant compte des recommandations précédentes.

Cherchez des solutions

Cette discussion avec votre adolescente ou votre adolescent peut se dérouler en une ou plusieurs étapes. Voici quelques conseils qui devraient la guider :

- **Donnez-lui l'occasion de parler de ce qu'elle ou il a vécu pendant sa fugue**

Si votre jeune ne veut pas raconter ce qu'il a vécu (par peur du jugement, peur de vous inquiéter ou de mettre quelqu'un en danger), il est essentiel de respecter son choix.

- **Validez les motifs à l'origine de sa fugue**

Les motifs auxquels vous pensez peuvent être différents des siens.

L'important, c'est de lui donner l'occasion d'en parler ou de lui suggérer des ressources si elle ou il préfère en discuter avec quelqu'un d'autre.

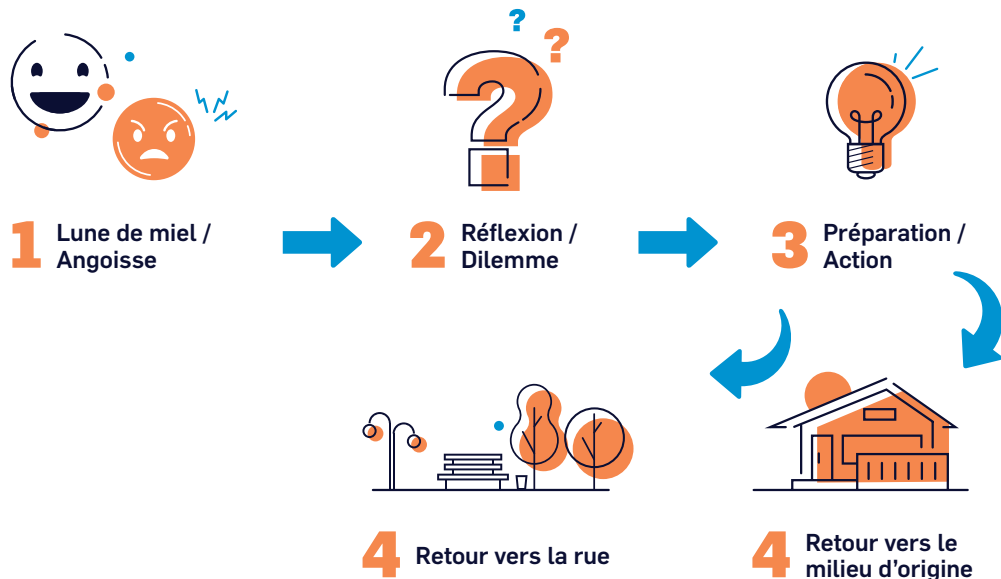
- **Établissez vos limites sur ce que vous pouvez entendre**

Le récit de certaines activités de rue, telles que la consommation de drogue ou avoir été victime d'exploitation sexuelle, peut être très dur à entendre pour un parent. Si vous ne pouvez pas vivre avec les réponses que vous recevez, ne lui posez pas de questions et offrez-lui d'en parler avec une autre personne.

Cependant, la discussion sur la raison de sa fugue et la recherche de solutions doivent se faire avec vous. Il s'agit de chercher ensemble des solutions qui conviennent à toutes et à tous. C'est à ce moment que les réflexions que vous vous êtes faites lors de sa fugue seront importantes, car vous aurez à exprimer vos limites et à expliquer ce qui est négociable pour vous.



PROCESSUS PENDANT LA FUGUE



Prenez le temps qu'il faut

Si vous n'aviez pas anticipé la raison que votre adolescente ou votre adolescent vous donne pour expliquer sa fugue, vous pouvez lui dire que tout cela est nouveau pour vous, que vous voulez avoir du temps pour penser à des solutions et que vous désirez remettre votre discussion au lendemain.

Si la discussion devient difficile et orageuse, vous pouvez l'interrompre et la reprendre lorsque tout le monde se sera calmé.

Lorsque vous prenez une entente avec votre jeune, vous pouvez décider d'un commun accord de la mettre en place pour une certaine période et, par la suite, l'évaluer ensemble pour voir si elle fonctionne. Cela permettra à chacune et chacun d'exprimer son ressenti par rapport à celle-ci. Vous aurez l'occasion de féliciter votre enfant de ce qui fonctionne bien et de lui démontrer que la discussion peut être un meilleur moyen que la fugue pour résoudre des difficultés.

Envisagez différentes options au retour à la maison, au besoin

Dans certains cas, il peut être nécessaire de **prendre une pause et un temps de réflexion avant que l'adolescente ou l'adolescent réintègre la maison**. L'hébergement chez une personne de confiance peut être un bon moyen pour laisser tout le monde décompresser.

Il importe cependant de bien définir au départ la durée de cet hébergement, la nature des **permissions accordées** durant le séjour ainsi que les responsabilités de l'hôte.

Pour certains jeunes qui se mettent très en danger, un placement en établissement peut être nécessaire. La **DPJ** peut décider d'un suivi psychosocial à l'externe, d'un service d'intervention rapide et intensive ou d'un placement à plus long terme, selon la situation. Si vous envisagez d'entreprendre cette démarche auprès de la **DPJ**, vous pouvez contacter le **Service de réception et traitement des signalements** qui évaluera votre situation.



Dans certains cas, la vie à la maison devient intolérable pour toute la famille. Si votre enfant a plus de 16 ans, elle ou il peut habiter temporairement dans un organisme d'hébergement communautaire comme **En Marge 12-17** ou le **Bunker (Dans la rue)**. Cette solution est possible avec votre accord et le sien.

CONCLUSION



Lorsque votre jeune décide de s'enfuir de la maison, elle ou il vous interpelle en tant que parent. Que son geste soit spontané ou réfléchi, elle ou il vous envoie un message que vous devez tenter de décoder pour trouver des solutions durables à la situation.

Ce guide vous a permis de cerner les gestes à poser pour retrouver votre adolescente ou votre adolescent dans les plus brefs délais. Vous avez exploré des pistes de réflexion possibles pour extérioriser vos émotions, vous préparer à ouvrir le dialogue et favoriser un retour le plus rapide possible. En outre, vous avez déterminé différents moyens de maintenir le contact si votre adolescente ou votre adolescent vous appelle pendant sa fugue. Vous connaissez également les ressources qui peuvent vous apporter le soutien dont vous avez besoin.

Au retour de votre jeune, la communication sera votre meilleure alliée pour sortir de l'impasse et prévenir d'autres fugues. Une fois la crise passée, il importe de continuer à favoriser le plus possible des moments de discussion avec elle ou avec lui, soit sur des sujets généraux concernant l'adolescence, soit sur des sujets qui l'interpellent plus personnellement.

Partagez aussi des moments de plaisir à deux ou en famille.

Même si les conflits sont multiples à la période de l'adolescence, il est important de ne jamais rompre la communication. Votre jeune doit sentir que la porte reste toujours ouverte et qu'elle ou il peut **revenir pour rester !**

QUE FAIRE SI VOTRE JEUNE FUGUE ?

- Effectuez des vérifications rapides;
- Avisez la police de la fugue le plus rapidement possible;
- Continuez la recherche d'indices;
- Réfléchissez aux motivations derrière la fugue;
- Prenez soin de vous et de votre famille.

QUELS SONT LES SIGNES AVANT-COUREURS DE LA FUGUE ?

- Problèmes à l'école ou familiaux;
- Changement soudain de comportement;
- Isolement ou changement de fréquentations;
- Désobéissance;
- Disparition d'objets ou d'argent à la maison;
- Menaces de s'enfuir.

Le maintien du lien parental est le premier facteur de protection des fugues. Si vous reconnaissez certains de ces signes, il est d'autant plus important de communiquer avec votre jeune ou de chercher de l'aide si vous n'y arrivez pas.

QUE FAIRE SI VOTRE JEUNE EN FUGUE VOUS APPELLE ?

- Maintenez le contact, parlez clairement et calmement;
- Nommez-lui vos émotions;
- Assurez-vous qu'il est en sécurité;
- Tentez de comprendre et de trouver des solutions;
- Proposez-lui des rendez-vous téléphoniques ou envoyez-lui des messages;
- Suggérez-lui une rencontre en lieu neutre;
- Évitez de le blâmer, de lui faire des promesses, d'utiliser les menaces ou le chantage, d'insister s'il refuse de vous dire où il est ou d'aller le chercher vous-même s'il se trouve dans un hébergement communautaire pour mineurs.

QUE FAIRE LORSQUE VOTRE JEUNE REVIENT APRÈS UNE FUGUE ?

- Avisez la police du retour;
- Régulez vos émotions et prenez soin de vous;
- Accueillez votre enfant;
- Favorisez la communication;
- Cherchez des solutions;
- Prenez le temps qu'il faut;
- Envisagez différentes options au retour à la maison, au besoin.

En tout temps, communiquez avec le **CISSS** ou le **CIUSSS** le plus près de chez vous, ou encore composez le **811 (Info-Social)** ou le **211 (Centre de Référence du Grand Montréal)** pour être guidé vers les ressources répondant à vos besoins.

**QUELQUES RESSOURCES****DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE**

514 896-3100

ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/soins-et-services/signalement-la-dpj

- Réception et traitement des signalements pour les jeunes de moins de 18 ans
- Évaluation et service d'intervention rapide et intensive

CENTRES DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE BATSHAW

514 935-6196 (en anglais seulement)
batshaw.qc.ca

- Réception et traitement des signalements pour les jeunes de moins de 18 ans

LIGNEPARENTS

1 800 361-5085
ligneparents.com

- Service de consultation et clavardage web pour les parents et programme de soutien aux habiletés parentales

LE BUNKER (DANS LA RUE)

514 524-0029
danslarue.org

- Hébergement d'urgence pour les 12-21 ans

CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL

ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca

- Services de médecins, infirmières et infirmiers, travailleuses et travailleurs sociaux, psychologues, ainsi qu'éducatrices et éducateurs spécialisés
- Clinique jeunesse

CENTRE DE RÉFÉRENCE DU GRAND MONTRÉAL

514 527-1388 ou 211

crgm.ca

- Référence pour trouver une ressource répondant à votre besoin
- Renseignements sur les services communautaires en matière de bien-être, santé et loisirs à Montréal

JEUNES EN FUGUE

jeunesenfugue.ca

- Informations à destination des jeunes fugueuses et fugueurs et leurs parents

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

911

spvm.qc.ca

- Avis de fugue et recherche

EN MARGE 12-17 - HÉBERGEMENT

514 849-7117

enmarge1217.ca

- Accueil et hébergement pour mineurs

VOLET FAMILLES D'EN MARGE 12-17

514 849-5632

- Soutien et référence pour les parents
- Outils pour comprendre la fugue et préparer le retour
- Rencontres de médiation et séances d'information sur la fugue

RÉSEAU ENFANTS-RETOUR

514 843-4333

reseauenfantsretour.org

- Soutien des parents pendant les recherches et outils de prévention
- Production et distribution d'affiches

REMERCIEMENTS

Ce guide a été produit par le **Service de police de la Ville de Montréal**, en collaboration avec le **Réseau Enfants-Retour, En Marge 12-17** et le **CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**.

Le SPVM et ses partenaires remercient très sincèrement le personnel policier et civil ainsi que les intervenantes et intervenants qui ont contribué à la réalisation de ce guide.

Ils remercient également les collaboratrices et collaborateurs qui les ont appuyés au fil des ans, soit : le **Bunker (Dans la rue)**, le **CIUSSS-Montréal de la Direction de la protection de la jeunesse** et les **Centres de la famille et de la jeunesse Batshaw**.

Conception graphique

Boo! Design

Généviève Houde, coordination graphique

© 2023 Ville de Montréal (Service de police de la Ville de Montréal)

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, mémoriser sur un système d'extraction de données ou de transmettre, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, tout ou une partie de la présente publication, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de la Ville de Montréal.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005: ISBN 2-7647-044
2023 : ISBN 978-2-922389-67-8